**Attestation du (des) commissaire(s) aux comptes prévue à l’article D. 122-18 du code de l’énergie dans le cadre de l'aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité**

Au … [*Représentant légal*],

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre [*entité*] et dans le cadre de l'aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité, nous avons établi, en application de l’article D. 122-18 du code de l’énergie, la présente attestation sur la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de l’exercice clos le 31 décembre XXXX [*le cas échéant[[1]](#footnote-1) :* de la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX] figurant dans l’attestation établie par votre [*entité*].

[[2]](#footnote-2) [[3]](#footnote-3) Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre [*préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées* *ou* sous votre responsabilité]. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint.

Il nous appartient d’attester ces informations.

[[4]](#footnote-4) Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre [*entité*] pour l’exercice clos le [*date de clôture*]. Notre audit, effectué selon les normes d’exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d’exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de la valeur ajoutée brute « compensation carbone ». Par conséquent, nous n’avons pas effectué nos tests d’audit et nos sondages dans cet objectif et nous n’exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

[[5]](#footnote-5) En outre, nous n’avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l’émission de notre rapport sur les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre XXXX de votre [*entité*] en date du [*date du rapport sur les comptes*].

[*Le cas échéant**[[6]](#footnote-6)*: Nous n’avons pas audité [*ou* effectué un examen limité] de comptes intermédiaires de votre [*entité*] postérieurs au [*date de clôture*]et, par conséquent, nous n’exprimons aucune [opinion *ou* conclusion] à ce titre.]

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d’autres méthodes de sélection, à :

* prendre connaissance des procédures spécifiques mises en place par votre [*entité*] pour déterminer la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de l’exercice clos le 31 décembre XXXX [*le cas échéant6 :* de la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX] figurant dans l’attestation établie par votre [*entité*], [*le cas échéant6*: incluant le traitement du rattachement des charges et des produits à la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX] ;
* effectuer, en fonction de notre jugement professionnel, des tests sur ces procédures ou mettre en œuvre des procédures complémentaires estimées nécessaires en fonction notamment de l’activité de votre [*entité*] et de son contrôle interne ;
* vérifier la concordance des soldes de comptes utilisés pour le calcul de la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de l’exercice clos le 31 décembre XXXX [*le cas échéant6:* de la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX], avec la comptabilité ;
* vérifier la conformité des modalités de calcul de la valeur ajoutée brute « compensation carbone  » de l’exercice clos le 31 décembre XXXX [*le cas échéant6:* de la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX] :
	+ avec les dispositions figurant au 2° de l’article 1er de l’arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux modalités de gestion et à la publication d’informations de l’aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d’échange de quotas d’émission de gaz à effet de serre répercutés sur le prix de l’électricité**;**
	+ ainsi qu’avec les modalités de détermination de cette valeur ajoutée brute « compensation carbone » appliquées par votre [*entité*] et décrites dans le document joint ;
* effectuer un contrôle arithmétique de la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de l’exercice clos le 31 décembre XXXX [*le cas échéant6:* de la période du 1er janvier au 31 décembre XXXX] ;
* vérifier la conformité du numéro SIREN [*le cas échéant :* et du nom des sites dont dispose l’entreprise et qui font une demande de compensation carbone, et de leur numéros SIRET] avec les informations figurant sur l’extrait Kbis de votre [*entité*].

*Conclusion sans observation*

Sur la base de nos travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les informations figurant dans le document ci-joint.

*Conclusion avec observation(s)*

Sur la base de nos travaux, les informations figurant dans le document ci-joint appellent de notre part les observations suivantes :

[*À préciser*].

*Impossibilité de conclure*

En raison [*à expliciter*] nous ne sommes pas en mesure d’attester les informations figurant dans le document ci-joint.

[*Lieu, date et signature*]

1. Lorsque l’exercice ne coïncide pas avec l’année civile. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le cas où les comptes annuels ne sont pas arrêtés, les travaux de clôture ont été effectués par l’entité qui dispose d’un bilan et d’un compte de résultat et pas nécessairement de l’annexe et l’audit du bilan et du compte de résultat est terminé,ce paragraphe est remplacé par : « Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre [*préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées* *ou* sous votre responsabilité], à partir des livres comptables de votre *[entité]* devant servir à la préparation des comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre XXXX, étant précisé qu’à la date de la présente attestation, les comptes annuels clos le 31 décembre XXXX n’ont pas encore été arrêtés par [*organe compétent*] et notre audit de ces comptes est en cours. Il ne nous appartient pas de mettre à jour la présente attestation en fonction d’éventuelles modifications qui seraient apportées aux comptes de l’exercice XXXX ou d’éventuelles anomalies que nous relèverions à l’issue de cet audit. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint.» [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans le cas où les comptes annuels sont arrêtés, l’audit des comptes est terminé mais le rapport de certification des comptes n’est pas encore établi, ce paragraphe est remplacé par: « Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre [*préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées* *ou* sous votre responsabilité], à partir des livres comptables de votre *[entité]* ayant servi à l’établissement des comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre XXXX arrêtés par [*organe compétent*] le [*date*], étant précisé, qu’à la date de la présente attestation, notre audit des comptes de l’exercice clos le 31 décembre XXXX est en cours. Il ne nous appartient pas de mettre à jour la présente attestation en fonction des éventuelles anomalies que nous relèverions à l’issue de cet audit. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint. » [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce paragraphe est à insérer lorsque les comptes annuels coïncident avec l’année civile, que les comptes sont arrêtés et que le rapport de certification des comptes est établi. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ce paragraphe est à insérer lorsque les comptes annuels sont arrêtés et le rapport de certification des comptes est établi. [↑](#footnote-ref-5)
6. Lorsque l’exercice ne coïncide pas avec l’année civile. [↑](#footnote-ref-6)